

Confiance Solidaire

Confiance Solidaire est un FCP obligataire qui, dans le cadre d'une gestion prudente, combine investissements solidaires et gestion socialement responsable.



Confiance Solidaire en bref...

- Un fonds obligataire de court terme
- Un fonds qui contribue au financement des acteurs de l'économie solidaire
- La sélection des entreprises les plus performantes d'un point de vue Environnemental, Social et de Gouvernance (ESG)

Une gestion engagée

L'investissement dans des entreprises solidaires donne du sens à votre épargne et aide à financer des projets concrets dans le domaine de l'emploi, du logement, du handicap, de l'environnement ou de la solidarité internationale. Le fonds détient ainsi entre 5 et 10 % de titres d'entreprises solidaires non cotées à forte vocation sociale et/ou environnementale. Une quarantaine d'investissements directs et indirects (à travers le FCP "pur solidaire" Ecofi Contrat Solidaire) dans des entreprises solidaires françaises et européennes sont réalisés.

Le fonds intègre, au-delà de l'analyse financière, une analyse des pratiques Environnementales, Sociales et de Gouvernance (ESG) des émetteurs cotés et des Etats. Cette gestion permet d'encourager les entreprises à progresser dans la prise en compte de ces enjeux et d'approfondir la connaissance des investissements pour une meilleure maîtrise des risques.

Une gestion prudente qui donne du sens à vos placements

Confiance Solidaire est géré selon une approche prudente. Le processus de gestion repose sur les anticipations en matière de perspectives macroéconomiques et de dynamique des taux d'intérêt.

L'objectif de Confiance Solidaire est de surperformer les placements monétaires purs. Pour cela, le fonds est investi dans des obligations de faible maturité d'émetteurs privés de qualité ou en emprunts d'Etat, de la zone Euro et/ou de l'OCDE, sélectionnés selon notre méthodologie propriétaire d'analyse extra-financière PRISME.

Aller plus loin avec le partage...

Confiance Solidaire est un fonds nourricier de deux OPC de partage : Épargne Solidaire et Faim et Développement Solidarité.

Un placement qui vous permet d'ajouter votre pierre à la construction d'une société plus solidaire.

Rodolphe COURVASIER

Gérant obligataire



* L'indicateur synthétique de risque SRI (Synthetic Risk Indicator) va de 1 (risque faible) à 7 (risque élevé). La catégorie de risque indiquée n'est pas garantie et est susceptible d'évoluer dans le temps. Tous les risques ne sont pas toujours intégralement pris en compte par l'indicateur de risque. Les autres risques liés à l'investissement sont indiqués dans la section "Principaux risques" du Prospectus.

Produit destiné à des clients prêts à accepter un risque de perte en capital et ne nécessitant pas une connaissance approfondie des marchés financiers. Cf. verso. Fonds ISR selon la méthodologie Ecofi, ce fonds ne dispose pas du label ISR d'Etat. Les références à un label ou une récompense ne préjugent pas des résultats futurs du fonds ou du gestionnaire.

Processus d'investissement

01 Sélection de l'univers d'investissement

Univers initial : valeurs de la zone Euro

Processus PRISME :

- Sélection des émetteurs au regard de leur performance ESG et selon la note PRISME ;
- Exclusions sectorielles (armements controversés, tabac, jeux, charbon, énergies fossiles non conventionnelles, gaz & pétrole, pesticides) et des paradis fiscaux ;
- Gestion des sociétés controversées.

02 Notation des valeurs

Critères d'appréciation

- **Analyse financière** pour les émetteurs cotés qui privilégie des critères de long terme : recherche, transparence des comptes, qualité et fiabilité du management...
- **Analyse ISR** qualitative effectuée par l'équipe éthique et solidaire au regard des enjeux ESG majeurs du secteur auquel l'entreprise appartient et des controverses la concernant.
- **Analyse des émetteurs solidaires** : secteur d'activité et concurrence ; organisation et management ; situation financière ; utilité sociale et environnementale.

03 Construction du portefeuille

Elle dépend de la note fondamentale et de la note PRISME.

Agir

Les OPC solidaires d'Ecofi permettent de financer, à conditions préférentielles, plus de 80 entreprises solidaires sur 4 thématiques : Agir pour la planète ; Agir pour une société plus juste ; Agir pour la solidarité internationale ; Agir pour entreprendre autrement.

À titre d'exemple, dans Confiance Solidaire, un nouveau financement a été effectué au profit de la SIDI (Solidarité Internationale pour le Développement et l'Investissement).

Cette association propose un appui financier et technique à des structures financières de proximité offrant des services financiers aux populations exclues des circuits bancaires traditionnels.

Focus intensité carbone

L'intensité carbone (calculée avec les émissions scope 1, 2, 3) est intégrée dans notre processus PRISME. L'intensité carbone de nos fonds ISR doit être systématiquement inférieure à celle de leur univers ESG¹.

¹Pour en savoir plus sur la méthodologie de calcul, se reporter au Code de Transparence disponible sur notre site internet www.ecofi.fr.

Avantages

- Un objectif de performance supérieur à un OPC de trésorerie classique
- Un fonds engagé avec l'investissement solidaire et socialement responsable
- Le Groupe Crédit Coopératif, pionnier & leader de l'épargne solidaire

Inconvénients et risques

- Risque de perte en capital, gestion discrétionnaire
- Risque de taux, crédit, de contrepartie
- Risque juridique, lié à la gestion des garanties
- Risque lié aux investissements solidaires
- Risques liés aux opérations d'acquisition et cession temporaire de titres, de durabilité

Caractéristiques

Classification AMF : Obligations et autres titres de créances libellés en euro

Code ISIN : Part C : FR0010515601 - Part D : FR0010532903

Forme juridique : FIA de droit français

Classification SFDR : Article 8. Ce fonds promeut des critères ESG mais il n'a pas pour objectif un investissement durable. Il pourra investir partiellement dans des actifs ayant un objectif durable.

Dépositaire/Conservateur : Caceis Bank France

Valorisateur : Caceis Fund Administration

Société de gestion : Ecofi

Date de création : 24 octobre 2007

Devise de valorisation : Euro

Zone géographique : Zone Euro et/ou OCDE

Indice de référence : CSTR + 0,30 %

Conditions de souscriptions/rachats : Chaque jour (J) avant 11h30 sur la valeur liquidative du jour (J) (cours inconnu) - Règlement J+1

Valeur initiale de la part : Part C et Part D : 150 euros

Frais de gestion : 0,60 % TTC (maximum) de l'actif net

Commissions de souscription/rachat : Néant

Contact : +33 (1) 44 88 39 00 - contact@ecofi.fr

Document non contractuel. Le présent document ne constitue pas une recommandation d'investissement personnalisée.

Conformément à la réglementation, toute souscription devra être précédée d'une évaluation de l'expérience, de la situation et des objectifs du Client. Il est recommandé, avant tout investissement, de lire attentivement le prospectus complet (et en particulier le Document d'Information Clé ou DIC) de l'OPC. Les documents d'informations périodiques des OPC sont tenus en permanence à votre disposition chez Ecofi Investissements 12 boulevard de Pesaro CS 10002 - 92024 Nanterre Cedex ou sur notre site internet www.ecofi.fr. Ecofi Investissements est susceptible de détenir des liens d'intérêt (notamment gestionnaire ou distributeur) ou de détenir des positions sur les OPC ou les valeurs mentionnées. Cet OPC n'offre aucune garantie de rendement ou de performance et le capital n'est pas garanti. Ecofi Investissements est agréée par l'AMF (<http://www.amf-france.org/>) sous le n°GP97004 en date du 07/02/1997.

GROUPE
CRÉDIT COOPÉRATIF

